SICAV L' EPARGNANT
Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001- JORT n° 59
Agrément du Ministre des Finances du 21 décembre 1996
Siège social : Rue Hédi Nouira - Tunis

Modification des commissions de gestion et de distribution

SICAV L'EPARGNANT informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration réuni le 17 mai 2011, a décidé de porter la commission de distribution de 0,05% % TTC à 0,075TTC de l'actif net à travers la réduction de la commission de gestion de 0,45% à 0,425% TTC de l'actif net

Ainsi, le taux global des frais supportés par la SICAV reste inchangé.

Les nouveaux taux seront appliqués à compter du 1er juillet 2011.